

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Restructuration de la gare de Bordeaux-Saint-Jean à moyen et long terme
☐ **Convention de financement relative aux études**
☐ **du programme et de l'esquisse de l'opération - Approbation - Autorisation**

MMonsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contexte : une ambition urbaine de l'ensemble des co-financeurs de l'étude autour de la gare de Bordeaux Saint-Jean

A l'occasion d'une première étape d'aménagement pour accompagner l'arrivée de la ligne C du tramway financée par la Communauté urbaine de Bordeaux, la Région, le Département et la SNCF, la gare Bordeaux-Saint-Jean est devenue un véritable pôle d'échanges multimodal. Cependant, la mise à niveau ne sera pas achevée, notamment pour ce qui concerne l'accès aux quais.

En adéquation avec les ambitions du Grenelle de l'Environnement, la gare Bordeaux-Saint-Jean sera desservie à l'horizon 2016 par la LGV Tours-Bordeaux, puis par les Grands Projets du Sud Ouest (LGV Bordeaux Toulouse et Bordeaux Espagne). Un doublement du trafic est envisagé à l'horizon 2020 passant de 9 millions de voyageurs par an en 2009 à 18-20 millions lorsque le trafic sera établi sur l'ensemble du nouveau réseau. Ces prévisions doivent encore être affinées dans la présente démarche. La poursuite de la mise aux normes des accès et l'adaptation des capacités d'accueil doivent être préparées. Elles impliqueront le développement des accès côté Belcier, en cohérence avec le projet de développement de Bordeaux Euratlantique sur les deux rives de l'axe ferroviaire.

Pour préparer ces évolutions, les principaux acteurs du pôle intermodal ont lancé une série d'études et de réflexions. Ainsi, la SNCF avait élaboré, à sa propre initiative, un projet de restructuration de la gare dont la réflexion était élargie au quartier Belcier. Suite à la présentation du projet de mai 2008 à l'ensemble des partenaires, il a été demandé à Gares et Connexions de limiter son approche aux limites du pôle d'échanges multimodal et de ses accès. En effet, l'établissement public Bordeaux Euratlantique est en charge de l'aménagement de l'ensemble du secteur et vient de lancer une consultation d'urbanisme. Le 5 février 2010, les partenaires ont pris connaissance d'une image possible, proposée par Gares et Connexions.

Les partenaires souhaitent aussi que le développement de la gare soit organisé sur la base de phases de développement autonomes, permettant l'accueil dans de bonnes conditions du trafic généré par la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux à l'horizon 2016, puis un calage sur les étapes ultérieures de développement du réseau et du trafic.

Ils ont convenu de formaliser leur partenariat et la démarche de projet dans une convention de financement pour l'élaboration du programme et de l'esquisse de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint-Jean.

La convention de financement : contenu et dispositions financières

La convention ci-jointe porte sur le financement des études suivantes :

- Une étude de définition des besoins des partenaires à satisfaire par la gare de Bordeaux-Saint-Jean à court, moyen et long terme.
- Un programme de l'opération qui réponde à l'ensemble de ces besoins et notamment aux différentes étapes du développement du plan de transport, la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux à court terme, la mise en service de GPSO à moyen terme et l'utilisation de la pleine capacité des voies réalisées et des services en gare due à la croissance des trafics de toute nature à long terme.
- Une esquisse de niveau faisabilité du projet de restructuration de la gare prévoyant le phasage de l'opération selon les différentes étapes du plan de transport.
- Un plan d'affaire détaillé pour chaque étape.
- Un planning prévisionnel de l'opération détaillé par étape.

Le cahier des charges des études est annexé à la convention.

Ces missions d'études se déroulent sur 10 mois, phases de validation exclues, à compter de la signature de la convention par la dernière partie co-contractante.

Les maîtrises d'ouvrage seront assurées par :

- Gares et connexions, sur le périmètre d'actifs de la SNCF.
- Réseau Ferré de France, sur son périmètre d'actifs.

Le suivi des études est assuré par un comité de pilotage comprenant les co-financeurs de l'étude :

- Le Préfet de la Région Aquitaine.
- Le Président du Conseil régional d'Aquitaine.
- Le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- Le Maire de Bordeaux.
- Le Directeur général de l'EPA Bordeaux Euratlantique.
- Le Directeur régional de RFF.
- La Directrice de SNCF/Gares et connexions.

La présidence du comité de pilotage est assurée par le Préfet de la Région Aquitaine et le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine avec l'appui de Gares et Connexions.

Le comité de pilotage est assisté par un comité technique composé par un représentant de chacun des co-financeurs de l'étude.

Le coût prévisionnel des études est évalué à 1 309 000 € hors taxes selon la répartition suivante :

Cofinanceurs de l'étude	Montant HT	%
Etat	196 350 €	15 %
EPA Bordeaux Euratlantique	65 450 €	5 %
Conseil Régional d'Aquitaine	130 900 €	10 %
CUB	130 900 €	10 %
Ville de Bordeaux	65 450 €	5 %
RFF	196 350 €	15 %
SNCF-Gares&Connexions*	523 600 €	40 %
Total	1 309 000 €	100%

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à hauteur de 10% au financement des études. Toutefois, cette répartition ne préjuge en rien d'une éventuelle participation des cofinanceurs de l'étude aux dépenses liées aux étapes suivantes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2008/0163 du Conseil de Communauté du 22 février 2008 adoptant le financement des acquisitions foncières d'opportunité pour la réalisation de la LGV Tours-Bordeaux.

VU la délibération n°2009/0031 du Conseil de Communauté du 16 janvier 2009 adoptant le financement de la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la restructuration de la gare Bordeaux Saint-Jean permettra l'accueil dans de bonnes conditions du trafic généré par la mise en service des trois lignes à grande vitesse (Tours-Bordeaux, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne).

DECIDE

Article 1 : les termes de la convention de financement relative aux études du programme et de l'esquisse de l'opération sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-jointe.

Article 3 : les crédits correspondants seront imputés sur le budget principal – chapitre 204 - compte 20418 – article 8160 – CRB D320

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2010

M. GÉRARD CHAUSSET